

Conseil Syndical du 13 octobre 2009

L'an deux mil neuf, le treize octobre à vingt heures trente, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Aunay sur Odon en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian Hauret.

Etaient présents : HAURET Christian, BISSON François, CHEDEVILLE Yves, DECLOMESNIL Jean-Marie, GABRIEL Christian, GENEVIEVE Michel, HAMELIN Claude, LANGLOIS Jacques, LEBRUN Xavier, LEFEVRE Pierre, LENOURRICHEL Sylvie, LESAGE Norbert, MARTIN Emile, SALLIOT Pierre, VENGEONS Christian,

Excusés : BONNEVALLE Marcel, CAER Bruno, GODARD Jacky, LEGUAY Gérard, LEVERT Joël, PHILIPPINE André, RABACHE Michel, THOMAS Jean-Paul, TOUDIC Michel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Xavier LEBRUN a été élu secrétaire de séance.

1. Approbation du précédent compte-rendu

Monsieur Vengeons s'abstient de voter car il était absent lors de la précédente réunion.
Le compte-rendu du précédent Conseil Syndical du 23 septembre 2009 est approuvé par tous les autres délégués présents.

2. Marché d'enlèvement, tri, valorisation et traitement des déchets collectés dans les déchèteries du Pré-Bocage

Le conseil syndical,

- Vu la délibération du Conseil Syndical du 11 mars 2009,
- Vu les conclusions de la commission d'appels d'offres dont les membres se sont réunis le 10 septembre 2009 et le 6 octobre 2009,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, d'autoriser le Président à signer et notifier les marchés à prix unitaires résultant de cet appel d'offres avec :

- VEOLIA pour le lot n°1 (Encombrants) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de 555 250,00 € HT (charge sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)
- GDE pour le lot n°2 (Cartons) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de – 11 400 € HT (recette sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)
- AMIRAL RECYCLAGE – SOCIETE COLIGNY pour le lot n°3 (Ferrailles) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de – 225 760 € HT (recette sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)

- GS COMPOST pour le lot n°4 (Déchets verts) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de 179 364,00 € HT avec les prestations de broyage sur le site de la déchèterie et de 191 364 € HT avec les prestations de broyage sur le site de GSC (charge sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)
- CHIMIREC pour le lot n°5 (Déchets ménagers spéciaux) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de 69 607,20 € HT (charge sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)
- CITE+ pour le lot n°6 (Huiles) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de 480,00 € HT (charge sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)
- GDE pour le lot n°7 (Batteries) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de – 12 960 € HT (recette sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)
- GS COMPOST pour le lot n°8 (Gravats) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de 24 975,00 € HT (charge sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)
- GS COMPOST pour le lot n°9 (Bois) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de 13 640,00 € HT (charge sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)
- GRENTE BENNES DECHETS pour le lot n°10 (Amiante Lié) : pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle soit un marché de 40 000,00 € HT (charge sur la base des quantités estimées dans le CCATP, d'après les prix unitaires indiqués dans le BPU et pour un montant total exprimé dans l'acte d'engagement)

3. Demande de modification du budget

Le Conseil Syndical,

- Vu les charges non prévues au budget 2009 en termes de personnel et de maintenance des véhicules du fait du transport des ordures ménagères jusqu'au CET avec les camions bennes du Syndicat Mixte,
- Vu la compensation de ces charges supplémentaires par le SEROC au titre de la compétence traitement,

décide, à l'unanimité et après en avoir délibéré, de modifier le budget de l'exercice 2009 comme suit

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011		074	
	44 800,00		53 000,00
611	Contrats, prestations de service	7475	Contributions SEROC
	8 320,00		53 000,00
60622	Carburants		
	11 000,00		
61551	Entretien matériel roulant		
	25 480,00		
012	Personnel		
	8 200,00		
Total	53 000,00		53 000,00

4. point d'actualité sur le SEROC

Le Président du Syndicat Mixte informe les délégués que le SEROC a trouvé un terrain pour la construction du futur centre de tri du SEROC et pour d'éventuelles installations dont bénéficierait le Syndicat Mixte du Pré-Bocage.

5. Questions diverses

Pas d'autres questions.